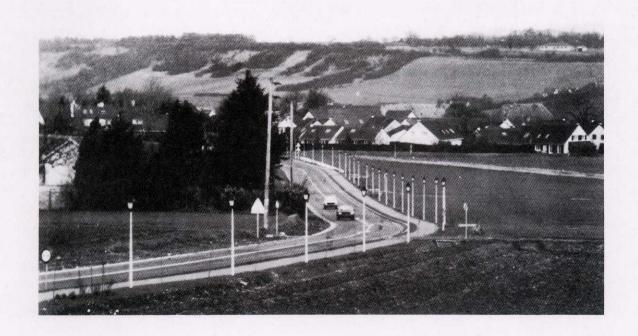
SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

BULLETIN MUNICIPAL



MARS - MAI 1989

SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

BULLETIN MUNICIPAL

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	page 1
C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8.02.89	page 2
C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17.03.89	page 4
C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13.04.89	page 8
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	page 11
HISTOIRE DE SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	page 14
ÉTAT CIVIL	page 16
ASSOCIATIONS	page 17
PETITES ANNONCES	page 24

OUVERTURE DE LA MAIRIE : lundi-mardi-jeudi-vendredi de 15 h. 30 à 18 h. - mercredi de 15 h. 30 à 18 h. - samedi de 9 h. à 11 h. 30

TÉLÉPHONE : (1) 34.89.01.38





Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Ce bulletin municipal est le premier de la nouvelle mandature, nous avons voulu marquer cet événement par une modernisation de sa présentation. Mais notre objectif est aussi d'améliorer sa qualité, d'enrichir son contenu en maintenant son caractère vivant et pratique. Aussi nous comptons sur vous écoliers, adolescents et adultes, pour aider Philippe DESMARCHELIER et son équipe dans cette noble ambition.

Vous trouverez dans ce premier numéro 1989 les informations que vous attendez, concernant l'élection du Maire et des Adjoints ainsi que l'installation du Conseil Municipal, qui se sont déroulées lors de la séance publique du 17 Mars 1989. Vous y trouverez également les noms des Conseillers avec leurs attributions au sein des Commissions Municipales et dans les comités des différents syndicats intercommunaux auxquels participe notre commune. Voici pour l'organisation.

Pour le Budget 1989, notre Conseil a examiné et voté le Budget Primitif dans sa séance du 13 Avril 1989. Celle-ci comptait une innovation importante car j'ai tenu à présenter et soumettre au Conseil, préalablement au Budget, mon Compte de Gestion 1988. D'ordinaire, en effet, le Compte de Gestion est voté beaucoup plus tard. L'avantage d'accélérer la préparation et le vote de cecompte est de mieux cerner les ressources issues de l'exploitation de l'exercice précédent. Il en résulte une plus grande certitude dans la confection du Budget de l'exercice nouveau (1989).

Le Budget Primitif total voté pour 1989 s'élève à 6.972.601 F, réparti entre la section de Fonctionnement (3.597.877) et la section d'Investissement (3.374.724 F). C'est un Budget appréciable obtenu sans augmentation des taux de nos 4 taxes communales, comme vous nous l'avions promis. Les chiffres détaillés de ce budget avec l'analyse et les commentaires qui l'assortissent, seront publiés ultérieurement faute de place dans ce numéro.

Enfin, je vous demande d'être très attentifs aux informations "FLASH" qui vous parviendront d'ici le 14 Juillet prochain Qu'il s'agisse de la vie scolaire, des manifestations du souvenir, de la vie culturelle et sportive, un certain nombre d'événements intéréssants ponctueront la vie communale avant les vacances d'Eté.

J. MAURICE



Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mercredi 8 fevrier 1989 sous la présidence de Monsieur Jean MAURICE, Maire.

Etaient présents :

Messieurs Charles GOILLOT - Philippe DESMARCHELIFR - Michel BESEME - Jean MAURICE - - Bernard LOEILLET - Jacques SAINT YVES - Mesdames Danielle JAVANAUD - Martine CHOLLET - Dominique BARRIERE - Monsieur Jacques ZENOU (arrivé à 21 h 14) - Madame Renée BOURGUIGNON (arrivée à 21 h 20) -

Absentes excusées : Madame Christiane HUSSON a donné pouvoir à Monsieur Jean MAURICE - Madame Christiane LANDEC a donné pouvoir à Monsieur Philippe DESMARCHELIER -

Absent non excusé : Monsieur Pierre BOUCHEIX

Secrétaire de séance : Madame Dominique BARRIERE

Lecture du compte-rendu de la séance du 2 décembre 1988 par Monsieur Michel BESEME. Après quelques remarques celui-ci est adopté par 10 voix.

1 - REGLEMENT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Ce règlement a pour objet (article 1) de définir les conditions et modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux dans les réseaux d'assainissement de Saint Germain de la Grange.

Il prend la forme d'un arrêté général qui sera remis à chaque pétitionnaire de permis de construire avec leur demande d'autorisation de branchement (convention de déversement).

Il est adopté par 13 voix.

2' - ASSAINISSEMENT - IMMEUBLES NON RACCORDES AU RESEAU

Le Conseil Municipal décide par 13 voix de fixer à 100 % la majoration de la redevance d'assainissement applicable aux propriétaires d'immeubles non raccordés aux réseaux d'assainissement existants dans le délai de deux ans a compter de la mise en service de ces réseaux.

SIDOMPE (Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures ménagères et la Production d'Energie)

Monsieur MAURICE donne la parole à Madame BARRIERE déléguée au SIDOMPE qui donne des informations générales concernant le fonctionnement de l'usine d'incinération.

3 - SIDOMPE - IMPOT SYNDICAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 12 voix et une abstention (Madame BOURGUIGNON) que le recouvrement de l'impôt syndical pour l'année 1989 du SIDOMPE dont le montant est égal à 22.9703 F par habitant sera effectué, comme l'année précédente, directement par les services fiscaux aupres des particuliers.



- SIDOMPE - ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne à l'unanimite un avis favorable à l'adhésion des communes de AUTEUIL LE ROI : DANNEMARIE : GAMBAISEUR : GROSROUVRE : et MULCENT au Syndicat Intercommunal pour la destruction des Ordures Ménagères et de la Production d'Energie.

5 - RECOUVREMENT DE FRAIS DE TELEPHONE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer la participation aux frais téléphoniques de Monsieur le Directeur de l'Ecole Elémentaire à 1 200 F pour l'exercice 1988 et charge Monsieur le Maire de procéder au recouvrement.

6 - CHARGE D'ENTRETIEN PARTAGE DE LA CHAUDIERE DE L'EGLISE DE VILLIERS SAINI FREDERIC

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal de Villiers Saint Frédéric a accepté de prendre en charge l'entretien de la chaudière de l'Eglise de Villiers Saint Frédéric et procède à la lecture de la lettre de Monsieur BERNARD, Maire de Villiers Saint Frédéric, du 30 janvier 1989 demandant à la Commune de Saint Germain de la Grange si elle accepte de s'associer à cette prise en charge.

Le Conseil Municipal émettant un certain nombre de remarques, Monsieur le Maire décide de se renseigner et de retirer cette question de l'ordre du jour.

QUESTIONS DIVERSES

1' - Monsieur le Maire informe le Conseil d'un probleme survenu sur la commune.

Sur un petit terrain classé par le POS en terrain agricole, les propriétaires déversent terre et gravier avec l'intention d'y construire un chenil et d'a installer 3 caravanes.

Monsieur le Maire a pris contact avec les propriétaires pour les informer de l'impossibilité dans laquelle ils sont de faire la moindre construction sur ce terrain, et a demandé à la gendarmerie de dresser un proces-verbal pour construction sur terrain en zone agricole.

- 2° Madame JAVANAUD demande à Monsieur le Maire quand il compte effectuer la notation du personnel cette année, et rappelle qu'il n'y a pas eu de notation l'année dernière. Monsieur LOEILLET rappelle que cette notation doit être effectuée avant le 15 février, date de la commission paritaire.
- 3° Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y aura probablement pas de réunion publique du Conseil municipal avant les élections des 12 et 19 mars prochain. Dans cette hypothèse, les affaires courantes seront expédiées en réunion d'adjoints.

Le Mair



DELIBERATIONS

L'an mil neuf cent quatre vingt neuf, le dix sept mars à 20h30 Les membres du Conseil Municipal de Saint-Germain-de-la-Grange proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 12 mars 1989 se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 121-10 et L 122-5 du Code des communes.

Etaient présents : MM. BERGOUNHON, BESEME, DESMARCHELIER, DOLLE, DROUY, ERNESTY, GIRAUD, GOILLOT, MAURICE, SAINT-YVES, SOFISTI;

> Mmes DELEPOULLE, GUIDEE, HUSSON, THEVENON-LENORMAND

La séance a été ouverte sous la présidence de M.MAURICE Jean Maire qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer MM.Louis BERGOUHNON, Michel BESEME, Martine DELEPOULLE, Philippe DESMARCHELIER, Michel DOLLE Robert DROUY, Gerard ERNESTY, Jean-Louis GIRAUD, Charles GOILLOT, Marie-Claude GUIDEE, Christiane HUSSON, Jean MAURICE, Jacques SAINT-YVES, Guy SOFISTI, Annick THEVENON-LENORMAND dans leurs fonctions de Conseillers municipaux.

M.DESMARCHELIER Philippe le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Madame GUIDEE Marie-Claude

1- INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1-1- ELECTION DU MAIRE - Premier tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des Articles L 122-4, L 122-5 et L 122-8 du Code des communes, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 122-4 du Code des communes.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après : - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

- 1 bulletin blanc

M. Jean MAURICE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

M. Le Maire prend la parole pour remercier chaleureusement les habitants de Saint-Germain-de-la-Grange d'avoir massivement apporté leur suffrage le 12 mars 1989 à la liste qu'il avait l'honneur de

ruge 2

conduire.

Il exprime l'émotion qu'il ressent devant la confiance que lui manifeste également aujourd'hui la nouvelle équipe municipale. La fonction de Maire requiert à la fois de l'imagination et beaucoup de travail, mais rien ne peut être fait sans le soutien permanent et le rassemblement des compétences de tous les membres du conseil. Il y faut également de l'organisation. Il invite donc à procéder à l'élection des adjoints.

1-2- ELECTION DES ADJOINTS - Premier tour de scrtin

Sous la Présidence de M. Jean MAURICE ont été élus :

- M.Philippe DESMARCHELIER, Premier Adjoint, par 15 voix; Chargé de l'animation, des affaires sociales, des fêtes et cérémonies, de l'information communale (réunions publiques, expositions,...). Il est assisté dans ces activités par les conseillers suivants : Mme THEVENON-LENORMAND, MM. BERGOUNHON, DOLLE, GIRAUD, SOFISTI.
- M.Jacques SAINT-YVES, Second Adjoint, par 15 voix;
 Chargé de l'urbanisme et de l'aménagement
 communal (gestion du foncier, P.O.S., permis de construire,
 chantiers, voirie). Il est assisté dans ces activités par les
 conseillers suivants: MM. BESEME, BERGOUNHON, DROUY, ERNESTY,
 GOILLOT (pour les espaces verts), SOFISTI.
- Mme Christiane HUSSON, Troisième Adjoint, par 15 voix ; Chargée des finances (préparation et suivi des

budgets primitif et supplémentaire, suivi des comptes de gestion et administratif, mise en place du plan de financement pluriannuel, gestion de l'emprunt). Elle est assistée dans ces activités par les conseillers suivants : MME GUIDEE, MM. BESEME, DOLLE, DROUY, GIRAUD.

- M.Charles GOILLOT, Quatrième Adjoint, par 14 voix et un bulletin blanc;

Chargé des affaires scolaires, de l'informatique et des systèmes de communication, de l'organisation des élections et des espaces verts.

- Il est assisté dans ces activités par les conseillers suivants: . Pour les affaires scolaires, par MMes GUIDEE, THEVENON-LENORMAND, DELEPOULLE
- . Pour l'informatique par MM. DOLLE et ERNESTY.

1-3- CREATION DE STRUCTURE

Il est instauré un Comité de développement des emplois et ressources animé par M. Jean MAURICE assisté de MM. BERGOUHNON, DROUY, SOFISTI, Mme GUIDEE.

Ce Comité est chargé d'évaluer l'intérêt du projet de zone d'activités, d'établir un calendrier des implantations, d'effectuer les négociations nécessaires.

1-4- DELIBERATION



Par 15 voix pour, le conseil donne délégation à M.le Maire des attributions de fonction prévues à l'article L 122-20 du code des Communes, dans les conditions stipulées pour chaque paragraphe de cet article.

1-5- ELECTION DES DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Il est procédé à l'unanimité à l'élection des délégués ci-après désignés auprès des comités des syndicats suivants :

S.I.V.O.M.	(Syndicat à Vocation Multiple de Montfort l'Amaury)
	MM Jean MAURICE et Charles GOILLOT
S.I.R.E.R	(Syndicat Intercommunal de ramassage des élèves de
	Rambouillet) Mme THEVENON-LENORMAND, M.SOFISTI
S.I.l.Y.	(Syndicat interregional du Lycée de la Queue-lez-Yve-
	lines) M. Guy SOFISTI et MMe THEVENON-LENORMAND
S.I.D.O.M.P.E	(Syndicat Intercommunal de destruction des ordures
	ménagères et de production d'énergie)
	MM Michel BESEME et Michel DOLLE
S.I.R.E.M.	(Syndicat Intercommunal du Réseau d'Electricité de
	Montfort l'Amaury)
	MM Jean MAURICE et Jacques SAINT YVES
S.I. du GAZ	(Syndicat Intercommunal du Gaz de Noisy le Roi)
	MM Philippe DESMARCHELIER et Michel BESEME
S.I.R.Y.A.E.	(Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour
	l'Adduction de l'Eau)
	MM Philippe DESMARCHELIER et Gérard ERNESTY
S.I.M.S.	(Syndicat Intercommunal Aménagement de la Mauldre

supérieure) M. Philippe DESMARCHELIER et M. Jacques Saint-Yves.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est

levée à 21 H 35. Ont signé au registre les Conseillers suivants :

Louis BERGOUNHON BESEME Michel Martine DELEPOULLE Philippe DESMARCHELIER Michel DOLLE Robert DROUY Gerard ERNESTY Jean-Louis GIRAUD Charles GOILLOT

Jean-Louis GIRAUD
Charles GOILLOT
Marie-Claude GUIDEE
Christiane HUSSON
Jean MAURICE
Jacques SAINT YVES
Guy SOFISTI
Annick THEVENON-LENORMAND

A STATE OF THE PARTY OF THE PAR



animation, affaires sociales, fêtes et cérémonies, information communale, réunions publiques, expositions

- Monsieur DESMARCHELIER
- madame THEVENON-LENORMAND
- Monsieur BERGOUNHON
- Monsieur DOLLE
- Monsieur GIRAUD
- Monsieur SOFISTI

urbanisme et aménagement communal (gestion du foncier, P.O.S., permis de construire, chantiers, voirie)

- Monsieur SAINT-YVES Monsieur BESEME Monsieur BERGOUNHON
- Monsieur DROUY
- Monsieur ERNESTY
- Monsieur GOILLOT (espaces verts)
- Monsieur SOFISTI

finances, (préparation et suivi des budgets primitif et supplémentaire, suivi des comptes de gestion et administratif, mise en place du plan de financement pluriannuel, gestion de l'emprunt).

- Madame HUSSON
- Madame GUIDEE
- Monsieur BESEME
- Monsieur DOLLE
- Monsieur DROUY
- Monsieur GIRAUD

affaires scolaires, informatique, systèmes de communication, organisation des élections et des espaces verts.

-	Monsie	ur GOILLOT)	
_	Madame	GUIDEE)	affaires
_	Madame	THEVENON-LENORMAND)	scolaires
_	Madamo	DELEPOULLE)	

informatique Monsieur DOLLE

Monsieur ERNESTY

COMMISSIONS:

qestion des permis de construire

- Monsieur MAURICE
- Monsieur SAINT-YVES
- Monsieur SOFISTI
- Monsieur BERGOUNHON

projet grands travaux : Vallée YART, les 100 Arpents, CV 1, bassin de retenue, espaces verts

- Monsieur DROUY
- Monsieur SOFISTI
- Monsieur BESEME



COMPTE RENDU SOMMAIRE du 13 avril 1989

L'an mil neuf cent quatre vingt neuf, le treize avril, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Germain-de-la-Grange s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean MAURICE, Maire

Etaient présents : Mrs BERGOUNHON, BESEME, DESMARCHELIER, DROUY, DOLLE, GIRAUD, GOILLOT, MAURICE, SAINT YVES, SOFISTI

Mmes DELEPOULLE, GUIDEE, HUSSON THEVENON-LENORMAND

Mme GUIDEE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La séance débute à 20h46 sous la présidence de M.MAURICE. Lecture est faite des compte-rendus des conseils des 8 février et 17 mars 1989 qui, après quelques corrections ont été approuvés respectivement par 6 voix et 15 voix.

A la demande de M. BESEME, M. MAURICE commente en quelques mots le report de la séance prévue le 30mars 1989. Ce report a été motivé par un écart sensible apparaissant à la section Investissement du Compte Administratif et à celle du Compte de Gestion. Après réexamen de la situation aucun écart ne subsiste, il n'y avait en conséquence aucun désaccord, mais un peu de précipitation dans l'énoncé des chiffres.

1 - APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 1988

M.MAURICE donne la parole à Mme HUSSON et quitte la salle du Conseil. Monsieur DESMARCHELIER prend la présidence pour procéder au vote.

Le Compte Administratif présente un excédent global de clôture de :

1 312 114,43 F.

Après examen des sections de Fonctionnement et d'Investissement il est approuvé par 14 voix (à l'unanimité).



2 - APPROBATION du COMPTE de GESTION du RECEVEUR EXERCICE 1988

Le Compte de gestion du Receveur présentant le même excédent global que le Compte Administratif du Maire est approuvé à l'unanimité.

M.MAURICE entre à nouveau en séance pour la présentation et le vote du Budget Primitif 1989.

3 - BUDGET PRIMITIF 1989

Les propositions du Maire sont présentées par Mme HUSSON Adjointe aux Finances, assistée de M.DOLLE.

a) Vote des 4 Taxes

Comme promis le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les mêmes taux que l'année précédente soit pour chacune des taxes les taux suivants.

Taxe d'habitation	5,70%
Foncier bâti	12,40%
Foncier non bâti	39,94%
Taxe professionnelle	15,03%

On notera que la loi de Finances a augmenté la base d'imposition.

b) Le Conseil Municipal procède à l'examen et au vote de la section de Fonctionnement

Les Recettes et les Dépenses s'équilibrent à la somme de 3 597 817 F.

M.MAURICE attire l'attention sur l'augmentation du contingent pour le service d'incendie.

Le Conseil Municipal décide de revoir les interlocuteurs de la commune pour ce poste particulier.

M.MAURICE précise également que les subventions attribuées dans ce budget ne présentent qu'un caractère conservatoire et que les associations seront reçues individuellement par M. DESMARCHELIER pour faire connaître leurs besoins.

Cette section a été votée à l'unanimité soit 15 voix.

c) Le Conseil Municipal procède à l'examen et au vote de la section d'Investissement.

Les Recettes et les Dépenses s'équilibrent à la somme de 3 374 724 F.

On procède ensuite au vote de chacun des programmes

COORDONNE voirie + hydraulique 2ème tranche + solde 1ère tranche Acquisitions de terrain 23 720 F
Travaux de voies et réseaux 2 543 883 F
VOIRIE et ASSAINISSEMENT CHATRON et VALLEE YART



nouveau in seance pour la prosentation al le vuin	100 DAT D
nonverse in seasons and anneas in assumpti	197 705 F
Travaux de voies	94 301 F
Travaux de réseaux	-
ENTRETIEN VOIRIE ANNUEL	50 000 P
ENTRETTEN VOIRIE ANNOED	118 600 P
ASSAINISSEMENT STATION D'EPURATION	50 000 F
DISPOSITIF DE SECURITE ROUTIERE	30
TAILURA CON CONTRACT	25 000 F
SIGNALISATION et AFFICHAGE COMMUNAL	17 000 P
M.GOILLOT donne quelques précisions sur les program	mes informatiques
M.GOILLOT donne queiques precisions but to pro-	
engagés (Mairie, Paie, Bibliothèque).	40 000 F
MATERIEL - OUTILLAGE - MOBILIER	
MATERIES - COTTAINED	50 000 P
MATERIEL de TRANSPORT	13 000 F
BIBLIOTHEQUE	10 000

Ces programmes sont adoptés à l'unanimité à l'exception de celui concernant le DISPOSITIF DE SECURITE ROUTIERE qui est voté par 12 voix et 3 abstentions (Mrs BESEME, GOILLOT, et Mme THEVENON-LENORMAND).

d) Après lecture de cette section M.MAURICE rappelle avec regret les dégradations récemment intervenues sur le CV1 (bris d'arbres) ainsi que les différents graffitis sur les panneaux indicateurs et bâtiments administratifs. Des mesures pour santionner ces délits seront naturellement prises.

4 - ATTRIBUTION du MARCHE d'ASSAINISSEMENT au HAMEAU de CHATRON A l'ENTREPRISE T.P.O.P.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise son Maire à signer le Marché avec l'Entreprise T.P.O.P., la moins-disante pour un montant de 250 739,37 F TTC.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h10.



INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Prolongation des reports d'incorporation

nnoncée le 17 octobre 1988 par Jean-Pierre Chevènement, ministre de la Défense, devant la commission Armées-Jeunesse, la loi modifiant le mode d'obtention des reports d'incorporation (DMOS du 13 janvier 1989, J.O. du 14 janvier 1989) vient d'entrer en application.

Aujourd'hui, plus de 150 000 jeunes scolarisés peuvent demander à bénéficier d'un report : 55 000 âgés de 22 ans, 41 000 âgés de 23 ans, 33 000 âgés de 24 ans, 27 000 agés de 25 ans.

Les jeunes Français qui poursuivent des études supérieures ou une formation professionnelle peuvent désormais obtenir un report d'incorporation jusqu'à 24 ans au lieu de 23 ans. La demande doit être déposée avant le 1er août de l'année des 22 ans, auprès du bureau du Service national compétent.

Les titulaires d'une préparation militaire (PM) ou d'une préparation militaire supérieure (PMS) peuvent prétendre à une prolongation supplémentaire d'un an

jusqu'à 25 ans (PM) ou de deux ans jusqu'à 26 ans (PMS). Les jeunes gens titulaires d'un report supplémentaire (ancienne formule) ont été contactés par le bureau du Service national concerné, pour bénéficier éventuellement des nouvelles dispositions.

LOI DU 13 JANVIER 1989 SUR LES REPORTS D'INCORPORATION

Reports	Conditions d'obtention	
Jusqu'à 22 ans	Choix de la date d'incorporation pour tous, sans conditions. A demander lors du recensement à la mairie de la rési- dence avant 18 ans au plus tard ou au bureau du Service national.	
Jusqu'à 24 ans	Pour les étudiants poursuivant des études supérieures ou une formation professionnelle (report art. L 5 bis du Code du service national). Il n'est plus nécessaire "d'achever un cycle d'études". A demander avant le 1 ^{er} août de l'année des 22 ans au plus tard, au bureau du Service national.	
Jusqu'à 25 ans	 Pour les titulaires d'un brevet de préparation militaire (PM) (*). A demander au plus tard, avant 22 ans ou 24 ans pour les bénéficiaires du report L 5 bis, au bureau du Service national. Pour les étudiants volontaires pour le service de la coopération ou de l'aide technique, scientifique du contingent, et titulaires d'une première année de 1^{er} cycle au moment de la demande. A demander avant le 31 décembre de l'année des 24 ans au plus tard, au bureau du Service national. 	
Jusqu'à 26 ans	Pour les titulaires d'un brevet de préparation militaire supérieure (PMS) (*). A demander au plus tard avant 22 ans, ou 24 ans pour les bénéficiaires du report L 5 bis, au bureau du Service national.	
Jusqu'à 27 ans	Pour les étudiants en médecine, pharmacie ou poursui vant des études vétérinaires ou dentaires. A demander avant 21 ans au plus tard, au bureau di Service national.	

(*) Les candidats à la PM et à la PMS peuvent s'adresser au centre d'instruc-(1) Les Canadas à la marcha de l'entre l'était de préparation militaire (CIPM) le plus proche de leur résidence des 17 ans. Les brevets de PM ou de PMS doivent être obtenus au plus tard le 1ª août de l'année des 24 ans

Cas de rage dans les Yvelines

abattu à Vaux-sur-Seine, le Département des Yvelines est considéré

comme infecté par cette maladie. En conséquence, il est rappelé qu'il faut

éviter de s'approcher et de caresser des

animaux inconnus: chats, chiens, re-

nards, chevreuils, écureuils, etc. qu'ils

soient vivants ou morts.

A la suite de la découverte d'un nouveau cas de rage sur un renard

Tatouage obligatoire pour les chiens et les chats:

c'est la proposition de loi de G. Larcher

OMME pour la première fois rap-porteur d'un projet de loi au Senat, Gérard Larcher frappe fort, en proposant pas moins de soixante amendements à ce projet, soixante amende-ments dont certains, s'ils sont adoptés, auront un retentissement important.

ш S Z

ш

Ш

LETTRE DE MATIGNON N° 257 LUNDI 24 AVRIL

En effet, sur le premier volet du projet de loi touchant à la protection aniRambouillet propose que le tatouage des chiens et chats devienne obligatoire.

Cette loi irait dans le sens d'une plus grande res-ponsabilité des propriétaires qui hésiteraient à abandonner leur chien rendu facilement identifiable. De plus, cette identification permettrait d'éviter l'abattage des animaux après trois jours de fourrière, ce délai de trois jours serait,

chien fugueur, attention! Enfin, plusieurs de ces

amendements visent a une plus grande moralisation du commerce animalier, ceci est très attendu de tous les protecteurs du monde animal

J.-P. M.

Autre amendement qui pourrait faire parler de lui : le timbre amende pour la divagation des chiens errants. Propriétaires de

Toute découverte doit être signalée aussitôt à la Mairie ou à la Gendarmerie. Il est recommandé d'éviter de laisser vagabonder les animaux de compagnie dans les champs, les bois et même dans les jardins afin de les protéger de la contamination.

male, le sénateur-maire de d'ailleurs, étendu à 8 jours





Siege National : 39, bd Berthier 75017 PARIS

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX

FILIALE DES YVELINES

REFUGE DE LA BERTHIERE - 78120 HERMERAY - TEL. : 34 83 50 28 Ouvert tous les jours, dimanches et jours fériés, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Fermé le march

Monsieur Le Maire Mairie de

78640 ST GERMAIN DE LA GRANGE

LE, ler Mars 1989

Madame, Monsieur le Maire,

Par circulaire du 17 janvier dernier, Monsieur le Président du Conseil Général du Département des Yvelines vous a informé que <u>l'exploitation de la Fourrière Départementale de Sainte Appoline a été concédée à la S.P.A.</u> à compter du ler janvier 1989 et que, par ailleurs, celle-ci est autorisée à y exploiter, séparément, un Refuge.

Compte tenu des délais nécessaires à l'installation d'aménagements et d'équipements nouveaux, ainsi qu'à la mise en place de personnel supplémentaire, l'exploitation de l'établissement en Refuge-Fourrière ne sera effective qu'au ler mars 1989.

Le Refuge sera ouvert au public, pour les abandons et adoptions, tous les jours, sauf le mercredi et le jeudi, de 10 h à 17 h 30.

Pas de changement en ce qui concerne <u>la Fourrière qui restera ouverte tous</u> <u>les jours</u>, 24 h sur 24 (il vous est toutefois demandé, dans la mesure du <u>possible</u>, de respecter les heures d'ouverture normales). Il est notamment rappelé que les particuliers doivent faire appel aux personnels habilités (Agents des Services Communaux, Pompiers, Police) pour faire acheminer vers la Fourrière les animaux trouvés.

Il serait souhaitable, dans cette perspective, que cette règle soit rappelée par vos soins aux Services intéressés.

REPUBLIQUE FRANCAISE



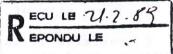
Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
DIRECTION REGIONALE DE PARIS
Adresse Postale: I.N.S.E.E. - D.R de PARIS
7, rue Stéphenson - MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
78188 SAINT-QUENTIN-YVELINES-CEDEX
Tél. 30 64 51 52 Télex INSEESQ 696392 F

Montigny, le 15 FEV. 1989

Nº 052-010/222

W: 284

SERVICE PRODUCTION
Division Population



En vue de la préparation du recensement de la population qui aura lieu en mars 90, la Direction Régionale de l'INSEE recherche des candidats au poste de délégué.

- * Le délégué est le représentant de l'INSEE auprès des mairies.
- * C'est un emploi sous contrat à durée déterminée de trois mois et demi et possibilité d'avenant au contrat initial en zone urbaine.
- * Le travail du délégué consiste à aider à la préparation du recensement, à former les agents recenseurs, à suivre leur travail, à leur apporter le soutien technique dont ils ont besoin, à contrôler les documents.
- * Il travaille dans les locaux de la mairie en collaboration avec le responsable du recensement en mairie, dans une ou plusieurs communes voisines de celle de son domicile.
- * Ce travail exige d'assimiler parfaitement la formation d'une semaine donnée par un cadre de l'INSEE, ainsi que les notes et instructions écrites afin de les transmettre aux agents recenseurs.
- * Chaque délégué assure l'encadrement d'une trentaine d'agents recenseurs.
- * Le travail se répartit différemment dans le temps (temps partiel en janvier, février, début mars, plein temps fin mars, avril et mai dans le cas ou un avenant est établi).
- * Cette tâche demande un profil de cadre moyen, et conviendrait très bien a un retraité de moins de 65 ans au 01-06-1990, ou à une mère de famille qui cherche à reprendre une activité ponctuelle.
- * La sélection des candidats et leur recrutement se feront de mars à octobre 1989.

Pour tout renseignement complémentaire, les personnes susceptibles d'être intéressées peuvent téléphoner au : 30 64 51 52 - poste 2008 ou 2230

ou envoyer un courrier à :

Direction Régionale de l'INSEE
Division Population
7, rue Stéphenson
Montigny le Bretonneux
78188 ST QUENTIN EN YVELINES CEDEX



HISTOIRE DE SAINT DE LA GRANGE ET DES COMMUNES LIMITROPHES

NEAUPHLE LE VIEUX

La commune de NEAUPHLE LE VIEUX est située à l'ouest de PARIS, sur la ligne S.N.C.F. de GRANVILLE, à égale distance de PARIS et de DREUX, à 1 kilomètre de la qtation de VILLIERS - NEAUPHLE.

Le bourg de NEAUPHLE LE VIEUX est bâti sur un faible plateau, dont le centre comprend l'église, la Mairie, l'école publique et la place, formant un vaste carrefour, avec des maisons construites en gradins jusqu'au pied de la Mauldre.

A proximité de la gare, du canton, du marché de NEAUPHLE LE CHATEAU, de la Préfecture, de PARIS, des Ecoles de GRIGNON et de St CYR, le village occupe une situation enviable, présente de jolis sites et des curiosités dignes d'être visités.

NEAUPHLE DE VIEUX a une superficie de 751 ha 71 40 Elle se situe à une hauteur moyenne de 70 mètres au-dessus de la mer.

ETYMOLOGIE: le nom trisyllabique Né-au-fle ou Ne-au-phle ne se retrouve que dans les frontières de la Normandie et des Yvelines: Neauphles St Martin, Neaufles sur Risle (Eure), Neauphle sous Essai, Neauphle sur Dene (Orne), Neauphle le Château, Neauphle le Vieux, Neauphlette en Yvelines.

Neauphlette en Yvelines.
En latin, le mot Neauphle s'écrit : Nealfa, Nielfa, Nialfa, Nidalfa, toujours accompagné de l'épithète : l'Etus (le vieux).
En français, le nom Neauphle a pris les formes suivantes : Naufle, Neaufle et aujourd'hui Neauphle. Il est presque toujours désigné comme Neauphle le Vieux, les vieuv, le vieil, les vieils, les vietz et quelquefois l'Evieux. Ces désignations s'appliquaient aussi bien au bourg de Neauphle qu'à l'Abbaye de St Pierre de Neauphle.
D'après les anciennes cartes des Gaules, une station romaine existait près de la Mauldre, sur l'emplacement actuel de NEAUPHLE. Elle portait le nom de DIVODORUS, traduction latine des trois mots celtiques

DU BOD DUR, qui signifiait : NOIR AMAS D'EAU. Cette station ou établissement romain est prouvé par les nombreuses pièces de monnaiedu III° siècle trouvées à cet emplacement.

En 1079, le complément de VETUS est donné au village, pour le distinguer de NEAUPHLE LE CHATEAU, lors de la charte de fondation de l'ABBAYE de NEAUPHLE LE VIEUX par PHILIPPE ler, ROI DE FRANCE. Jusqu'à cette date, il n'y avait qu'un couvent ou prieuré, qui faisait partie du domaine de l'Abbaye de St MESMIN D'ORLEANS.

PHILIPPE ler dota l'abbaye de différents biens et de l'usage, pour son chauffage, de la forêt royale de l'Yveline.

Ces donations furent confirmées de règne en règne par ses successeurs jusqu'au XVII° siècle.

Ceux qui se distinguèrent par leurs libéralités furent : les comtes de MOntfort et de Soissons, la duchesse Yolande de Bretagne, les seigneurs de Neauphle le chateau, de Maurepas, de la Queue, de Beaurepaire, du Pontel, de Galluis.

.../

NEAUPHLE LE VIEUX (suite)



La désignation de "Vieux" a été donnée au bourg de Neauphle lors de la construction de la forteresse de Neauphle le Château, au XI° siècle (pour dominer les passages de la Mauldre).

Autour de cette forteresse se groupèrent les maisons qui formèrent NEAUPHLE le CHATEAU.

Ce nom fut donné pour distinguer ce nouveau Neauphle du Neauphle ancien (le vieux) qui existait déjà du temps des gaulois, donc bien avant les romains.

L'histoire connue de Neauphle le vieux remonte à Hugues CAPET. Elle se confond avec celle de son Abbaye, qui souvent servit de contre-poids entre les seigneurs de Montfort-l'Amaury et les habitants de Neauphle.

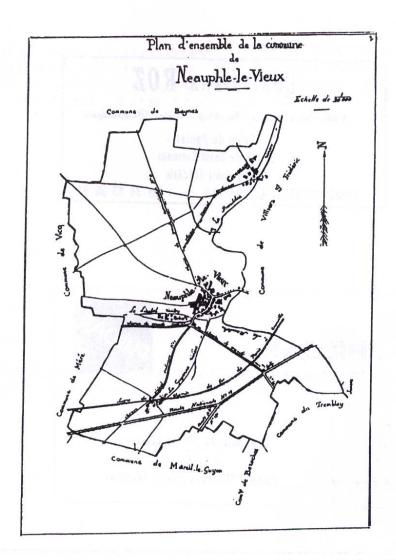
Un certain nombre d'habitants de Neauphle le vieux sont allés guerroyer contre les Albigeois, entraînés par Simon de Montfort.

A plusieurs reprises, lorsque les Seigneurs de Montfort luttaient, souvent avantageusement, contre le Roi, leur suzerain, Neauphle le Vieux, fut saccagé sans merci.

Flus tard, lors de la guerre de Bretagne, les habitants fournirent un contingent de guerriers au service des Seigneurs de Montfort (protégés des anglais), et furent obligés de combattre Charles de Blois (protégé du Roi de France).

(à suivre...)

Ph. Desmarchelier.







NAISSANCES: Nous adressons nos félicitations aux heureux parents

BAUCHET Nicolas, Philippe né le 7 Avril 1989 à ST CYR BERNSTEIN Simon né le 11 Mars 1989 MEILHAC Nicolas né le 6 Février 1989 au CHESNAY

<u>DECES</u>: Nous présentons nos condoléances aux familles
Monsieur LAMPROIE Joseph, Alexandre décédé le 21
Février 1989

CHRISTIANE ROZ

Specialistes Boupe Brushing . Sains Biasthétiques

Sulon du Pontel 2, rue de Saint Germain Villiers-Saint-Frédéric

78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU - 2 34 89 90 91

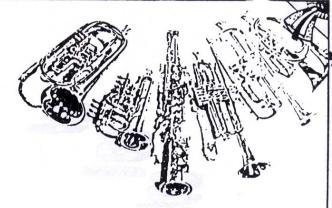
PHILDAR

mr. Chancibot



2, route de Saint Germain Le Pontel 78640 Williers Saint Frédéric

34.89.41.64



SAMEDI 20 MAI 1989

20H30 Salle Jules GOHARD

"L'HARMONIE BIG-BAND DE BEYNES"

Sous la Direction de Jean-Jacques NUIXA 40 Musiciens environ

Vous présentera des oeuvres de styles très différents :



- Musique de la Révolution 1789

- Et aussi dans un autre genre

- Musique legère et JAZZ !!!!!







ASSOCIATION SPORTIVE

DE

ST-GERMAIN DE LA GRANGE

ANIMATION SPORTIVE

DIMANCHE 21 MAI

PARCOURS DU COEUR

Patronné par le secrétariat d'état à la jeunesse et aux sports le "parcours du coeur" s' inscrit dans le cadre d' un grand mouvement national destiné à encourager la pratique raisonnée d'activitée physiques et sportives

Si vous désirez vous associer à ce mouvement, nous vous donnons rendez-vous à 9 heures précises devant la mairie

pour le départ d' un circuit pédestre de 1h 30 à travers la campagne environnante. Point de défi, point de compétition, l'oxygénation du corps est l'intérêt majeur de cette manifestation.

DIMANCHE

4 JUIN

CONCOURS DE BOULES

Le trophée "PHILIPPE NAHON" vous attend à

9h30 précises sur l'espace loisirs de la mairie

pour une compétition organisée en doublette (3 boules par joueur) et ouverte à tous.

DIMANCHE

11 JUIN

COURSE CYCLISTE - PING-PONG

En prolongement de la fête du village, la course cycliste réunira les meilleurs régionaux des catègories 1,2 et 3.

De plus, cette année l'ASSG et le club de tennis de table de BEYNES organisent un tournoi de ping-pong enfant et adulte. Les passionnés et les débutants pourront se mesurer dans une compétition qui se veut avant tout un trait d'union entre l'animation et le jeu.

Pas d'hésitation et rendez-vous

dimanche 11 juin a 10h salle Jules Gohard



PARCOUR:



Le Comité Départemental d'organisation des Parcours du Coeur et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports des Yvelines organiseront, dans le cadre de l'opération "SPORT EN FETE" la journée des PARCOURS DU COEUR, le

DIMANCHE 21 MAI 1989

Un Parcours du Coeur, c'est:

- un circuit adapté aux possibilités de chacun

- un rendez-vous annuel d'INCITATION à la pratique régulière et raisonnable d'une activité physique (marché, course à pied, course d'orientation, cyclotourisme, ski, natation, gymnastique) - un lieu de RENCONTRE avec le corps médical et les responsables

sportifs

- une action d'INFORMATION sur :

. la prévention des maladies cardio-vasculaires

. les structures locales d'accueil permettant une activité physique régulière

. une manifestation GRATUITE, OUVERTE A TOUS

Un Parcours du Coeur ce n'est pas :

- une compétition sportive (pas de classement, ni prise de temps)

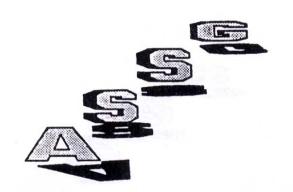
- une épreuve exigeant un effort intense (possibilité de courir ou do marcher sur une distance non imposée)

- une manifestation publicitaire

23 centres "Parcours du Coeur" fonctionneront dans le département des Yvelines

ST GERMAIN DE LA GRANGE : circuit de marche de 3 à 5 Km de St GERMAIN de la GRANGE à NEAUPHLE départ : Mairie de ST GERMAIN DE LA G. rassemblement 9H -





ASSOCIATION SPORTIVE DE ST-GERMAIN DE LA GRANGE

VOLLEY-BALL

L'ASSG invite :

Les enfants le SAMEDI à partir de 15H 30 Les adultes le DIMANCHE à partir de 9H 30,

à s'initier et à pratiquer ce sport que Monsieur HOT animera

Activité de loisir avant tout, le volley-ball est aussi un sport complet dont les vertus physiques ne sont plus à démontrer quel que soit l'âge du pratiquant.

Pour vous en convaincre rejoignez nous aux jours et heures cités ci-dessus.



GYMNASTIQUE : BAPTEME EN COMPETITION OFFICIELLE !

Le dimanche 30 Avril 1989 aura été pour la section GYMNASTIQUE de l'ASSG une date importante :

La participation de 20 fillettes de 7/10 ans au concours Départemental "Poussines", organisé au gymnase des MUREAUX par la FSCF (Fédération Sportive et Culturelle de France). La toute première compétition officielle à laquelle nous participons.

Et cela n'est pas rien !....

- Parmi 250 enfants environ,

- Avec des écussons tout neuf (obligatoires)

Sous l'oeil très sévère de certains juges,
 Impressionnés par le gymnase et le matériel,

- Soutenus par le regard attendri de leurs parents.

Nos enfants se sont fort honorablement comportés :

18ème et 23ème places sur 24 équipes

Elles méritent un grand bravo !

Avec qui nous sommes nous mesurés ?

Club Gymnique des Mureaux, Avenir de Triel, St Louis de Poissy etc...des clubs vieux de plusieurs dizaines d'années, peut-être centenaire pour certains, recrutant les enfants dans des villes à taux de population élevé, disposant d'un matériel et de locaux parfaitement adaptés, avec un encadrement nombreux (un moniteur pour 6 à 8 enfants), assurant ainsi au moins 3 heures d'entrainement hebdomadaire tout au long de l'année.

Dans ce type de club, on pratique souvent la gymnastique en vue de la conquête des podiums et on "selectionne" les enfants trés tôt.

Chez nous, la philosophie, l'état d'esprit et les moyens ne sont pas les mêmes, on enseigne la gymnastique à tous, aux bons comme aux moins bons, à ceux qui travaillent comme à ceux qui pourraient se fatiguer davantage, à ceux qui sont sages comme à ceux qui écoutent mal, pendant un heure par semaine et avec une seule monitrice pour 15 et parfois 20 enfants.

Mais ici, la motivation première est celle <u>d'enseigner</u> et <u>faire pratiquer</u>. La gymnastique constitue en effet le meilleur moyen d'éduquer le corps d'un enfant et de commencer à acquérir la maîtrise de soi. Cela lui permettra ensuite de s'orienter vers une activité particulière qu'il choisira et dans laquelle il pourra s'exprimer plus largement s'il le souhaite.

Alors soyons clairvoyants et objectifs :

"Bravo les enfants, vous vous en êtes fort bien sortis !.. mais des progrès sont possibles pour faire mieux la prochaine fois."

Merci à Monsieur le Maire de s'être déplacé et d'avoir offert un raffraichissement à chaque participante. Une belle journée pour nos jeunes gymnastes !

Michel DOLLE



ASSOCIATION DES JEUNES

Siège : Mairie de SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE

78640

Lol 1901 - J.O. du 29.04.87 - Nº 17

Lors de sa dernière réunion, le conseil de l'A.D.J. à procédé à l'élection de son nouveau bureau. Une nouvelle équipe mène l'Association :

Président : Philippe GIRAUD Vice-Président : Nicolas PENIN Secrétaire : M.C. CHARISSOUX Trésorier : Danielle THORON

Ce nouveau bureau sera soumis à la prochaine Assemblée Générale où il présentera son programme . Pour terminer cette saison, nous venons de vous présenter un grand spectacle : "ESPOIR DE L'AN 2000" réalisé par des jeunes de 7 à 13 ans. C'était le Dimanche 22 Avril à 17 H salle J. GOHARD.

Plus d'une trentaine d'enfants, tous plus créatifs et talentueux les uns que les autres, participaient à cette représentation. Ils avaient, pour cette occasion, peint avec enthousiasme le fabuleux décor, choisi leur chanson, composé leur chorégraphie et et répété, bien sûr, pendant de nombreuses semaines.

La classe de CE1 était invitée et c'est, la bouche grande ouverte qu'elle nous a interprété "PLANTE UN ARBRE", chanson qui nous à tous séduit... Merci encore aux élèves et à leur institutrice Madame DELZONGLE de leur participation etpardon pour la bande musicale !!!!

Nous retenons, en espérant que ce spectacle vous ait plu, l'amitié et la bonne humeur de tous les artistes ainsi que la fantastique participation d'un très nombreux public. Vu le succès de nos représentations nous ne pouvons qu'être encouragés à faire mieux la prochaine fois.

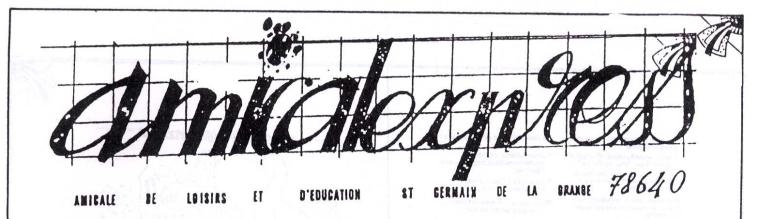
Nous activites touchent à leur fin pour cette année, beaucoup d'entre nous préparent des examens....Mais nous serons présents à la fête du village.

RENDEZ-VOUS EN SEPTEMBRE !

N'oubliez pas que vous pouvez vous inscrire à l'A.D.J. dès 12 áns.

A BIENTOT,

LE CONSEIL



L'EUROPE à Saint Germain de la Grange.

A cette occasion nous souhaitons entrer en contact avec tous ceux qui connaissent des personnes, des spectacles en provenance des 12 pays de la Communauté.

Nous lançons aussi pour la fête du village le 10 JUIN 1989

UN AVIS DE RECHERCHE

Tous les anciens élèves, ayant été en classe en CM2 depuis 1976, à Saint Germain de la Grange, sont priés de nous contacter rapidement.

Pour les idées, l'organisation ou simplement l'envie d'aider et de participer à l'organisation de la fête appeler

Sylvie WILMSEN J.J. BARRIERE Georges BARRAS Sandrine LIBESPERE

 présidente ALE
 34892240

 responsable de la fête
 34891662

 président ASSG
 34891628

 présidente ADJ
 34896230

AGENCE IMMOBILIÈRE Elisabeth Verin

TOUTES TRANSACTIONS LOCATIONS - VENTES

vomicile les Cottages, de St germain de la GRANCE.

CP T 504 Versailles

Tél. 34.89.34.77

rc 331044420

